Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 28 (1890)
Heft: 14

Artikel: Moyen de dérouiller le fer
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-191632

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sonne qu'il aura désignée, qui doit remplir les tasses de café et les verres de liqueur.

D'un autre côté, les convives ont aussi des convenances à observer; ils doivent savoir qu'on laisse sur ses genoux sa serviette pliée en trois, et qu'il serait malséant de la déployer pour l'attacher à son cou; qu'il faut laisser sa cuillère à soupe sur son assiette; qu'il est d'usage de boire un verre de vin peu après la soupe, ce qui s'appelait autrefois le *coup du médecin*, et que c'est le seul instant où l'on peut s'exempter d'y mettre de l'eau, jusqu'à ce que l'on serve des vins d'entremets; que l'on doit se servir soi-même à boire excepté des vins d'entremets et de dessert, qui sont administrés ordinairement par le maître ou la maîtresse de la maison; que les mains doivent toujours être sur la table; que lorsqu'on mange des œufs, il faut avoir soin d'en briser les coquilles; qu'il faut rompre son pain et non le couper; et qu'enfin il faut prendre son café ou son thé dans sa tasse quelque chaud qu'il puisse être: le verser dans la soucoupe serait une espèce d'indécence.

La conversation doit se soutenir sur le ton qui convient à la société, et si, néanmoins, elle devient particulière, éviter de chuchoter ou de parler bas à l'oreille de son voisin.

(Maison illustrée.)

Réponse au problème de samedi 22 mars: 528 et 530. Ce problème n'admet que cette solution. Ont répondu juste: MM. Truan, instituteur, à Aubonne; Rittener, Winterthur; Cercle romand, Berne; ***, Daillens; Grivat, Féchy; Chautems, Genève; Cercle de la Reine Berthe, Payerne.

L'aumone.

Un homme rencontre un certain nombre de pauvres; il veut leur distribuer l'argent qu'il a sur lui. Il trouve qu'en donnant à chacun 9 sous, il en a 32 de moins qu'il ne lui en faut, mais qu'en en donnant à chacun 7, il lui en reste 24. Quel était le nombre des pauvres et la somme que cet homme avait dans sa bourse?

Prime: Quelque chose d'utile.

L'Illustration nationale suisse devient de plus en plus intéressante; son numéro du 29 mars contient, outre l'Histoire de la semaine, la Revue des théâtres, concerts, conférences, les bulletins bibliographique et financier, les articles suivants: A travers l'Italie; Notre régional, nouvelle; La Prévision du temps; la dernière expédition de Stanley; Ecroulement, nouvelle, etc., etc. *Gravures*: Un excellent portrait de M. Duplan, ancien procureur-général; — Le Petit ramoneur; le Dr Junker; — carte de l'Afrique centrale, etc.

Nous venons de recevoir de la « Librairie militaire » de Neuchâtel la 2me livraison de *La campagne de 1799 en Suisse*, par M. le capit. Boillot, instructeur d'infanterie. — Sommaire: L'armée autrichienne en Suisse. — Les Grisons. — Bellegarde; dislocation de ses troupes; leurs effectifs. — Bellegarde remplacé par Hotze. — L'armée du Tyrol. — L'armée française d'Helvétie. — Frontières grisonnes; le Rhin. — Massena reçoit l'ordre d'envahir les Grisons... — Dispositions prises par ce général. — Annexes: Situation de l'armée du Danube au 23 sept. 1799. — Le portrait du général comte Souwarow, commandant en chef de l'armée russe. — Supplément: Deux cartes coloriées; Marche de Souwarow de Wasen dans la vallée de la Muota, — combat dans le Klœnthal.

Nous recommandons une fois encore cet ouvrage, couronné par la société des officiers suisses. Il paraît en 10 livraisons mensuelles, à 80 centimes.

Boutades.

Un de nos négociants qui a eu des débuts difficiles, des moments sombres et cruels, nous rappelait l'autre jour ce triste passé.

— J'étais tellement découragé, disait-il, que je voulais en finir avec la vie. Un jour j'étais prêt à me précipiter de ma fenêtre.

— Et qu'est-ce qui vous a retenu?

— La hauteur!

Entre débiteur et créancier:

— Je voudrais savoir quand vous payerez ce billet: je ne peux pas venir ici tous les jours de la semaine.

— Quel est le jour qui vous conviendrait le mieux?

— C'est le samedi.

— Eh bien! vous pourrez revenir tous les samedis.

Calino monte en vagon dans un compartiment où se trouvaient six personnes, trois sur chaque banquette. Une fois assis, il regarde alternativement des deux côtés.

— Tiens! se dit-il tout à coup, ils ne sont que trois de ce côté, tandis que nous sommes quatre de celui-ci...

Et il passa sur l'autre banquette.

— Tu es pourtant bien bête, disait quelqu'un à un jeune homme qui paraissait ne pas avoir inventé la poudre!

— Est-ce ma faute! répond-il, on m'a changé chez ma nourrice.

A l'école:

LE PROFESSEUR. — Elève Durand, récitez votre leçon.

L'ÉLÈVE:

La cigale ayant chanté
Tout l'été,
Se trouva... se trouva

LE PROFESSEUR:

Se trouva fort dépourvue.

L'ÉLÈVE. — Eh bien! mais, si vous le savez, c'est pas la peine que je vous le dise.

Un joli mot recueilli à l'audience d'un de nos tribunaux:

Le président. Accusé, avez-vous quelque chose à ajouter pour votre justification?

L'accusé. Non, Monsieur le président, je ne puis que me recommander à l'*équitation* du tribunal.

Le président. Vous avez raison, car le tribunal est toujours à cheval sur la loi.

Un provincial était venu passer quelques jours à Paris, chez un ami, à propos de l'Exposition. Il resta lundi, mardi, assez enfin pour que ses hôtes fussent forcés de lui dire:

— Ne pensez-vous pas que vous devez manquer à votre femme et à vos enfants?

— Oui, vous avez raison, répondit-il d'un ton mélancolique, je vais leur écrire de venir.

Entre Marseillais:

— Moi, mon cher, voyez-vous, la propreté avant tout...

— Moi aussi, mon bon... Ainsi, jugez, quand je monte mon escalier, je mets mon mouchoir sur les marches pour ne pas les salir...

— Et moi... moi, je fais cirer mon parquet des deux côtés.

On demandait à une veuve: Qu'est-ce qui vous a le plus frappé dans le cours de votre existence?

Elle répondit simplement: Mon mari!

Moyen de dérouiller le fer. — Lorsque la rouille est récente, on l'enlève facilement en frottant le métal avec un bouchon imbibé d'huile; on obtient ainsi un poli et un brillant sans rayures.

Lorsque la rouille est formée depuis un certain temps, il faut mélanger à parties égales du tripoli fin et de la fleur de soufre, et délayer ce mélange dans de l'huile d'olive de manière à former une pâte. Il suffira de frotter le fer avec cette préparation, au moyen d'une peau, pour faire disparaître la rouille.

Pour les objets grossiers qui ne craignent pas d'être rayés, on n'a simplement qu'à frotter le fer avec du papier de verre ou avec un morceau de bois enduit de grès mouillé.

L. MONNET.

VINS DE VILLENEUVE
Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS
Actions, Obligations, Lots à primes.
Encaissement de coupons. Recouvrements.

J'offre net de frais les lots suivants: Ville de Fribourg à fr. 12,50. — Canton de Fribourg à fr. 26. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 49,25. — Canton de Genève 3 % à fr. 103. — Principauté de Serbie 3 % à fr. 83. — Bari, à fr. 72. — Barletta, à fr. 39,50.. — Milan 1861, à fr. 39,50. — Venise, à r. 24,25

Ch. BORNAND, *Success.de J. Guilloud*,
4, rue Pépinet, **LAUSANNE**

LAUSANNE — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.